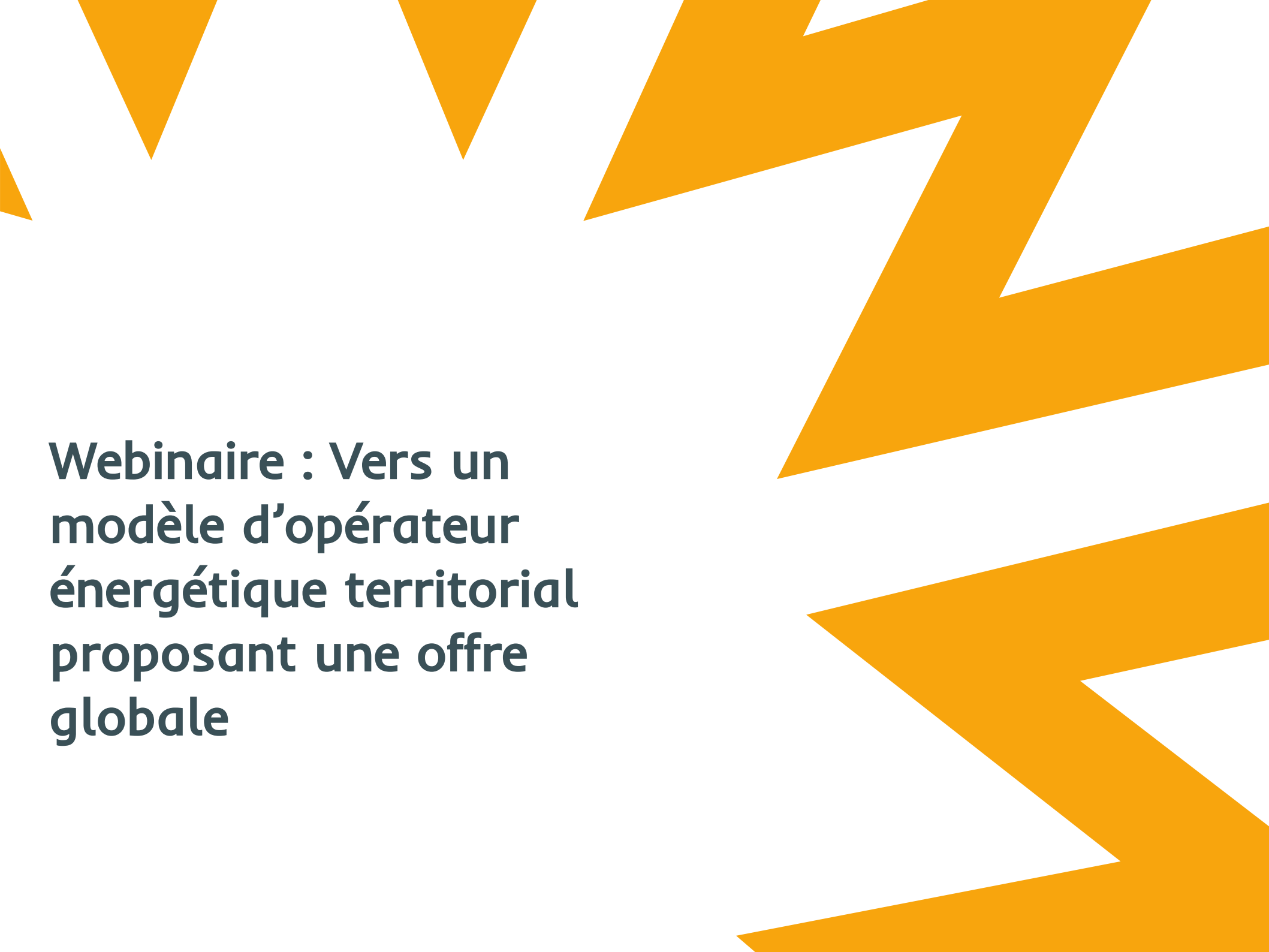




dwatts

Opérateur énergétique territorial
(et coopératif !) en Biovallée
dwatts.fr

The background features several large, stylized orange geometric shapes. On the left, there are three downward-pointing triangles. On the right, there are two large, jagged, arrow-like shapes pointing towards the right. The text is positioned on the left side of the page, overlapping the white background.

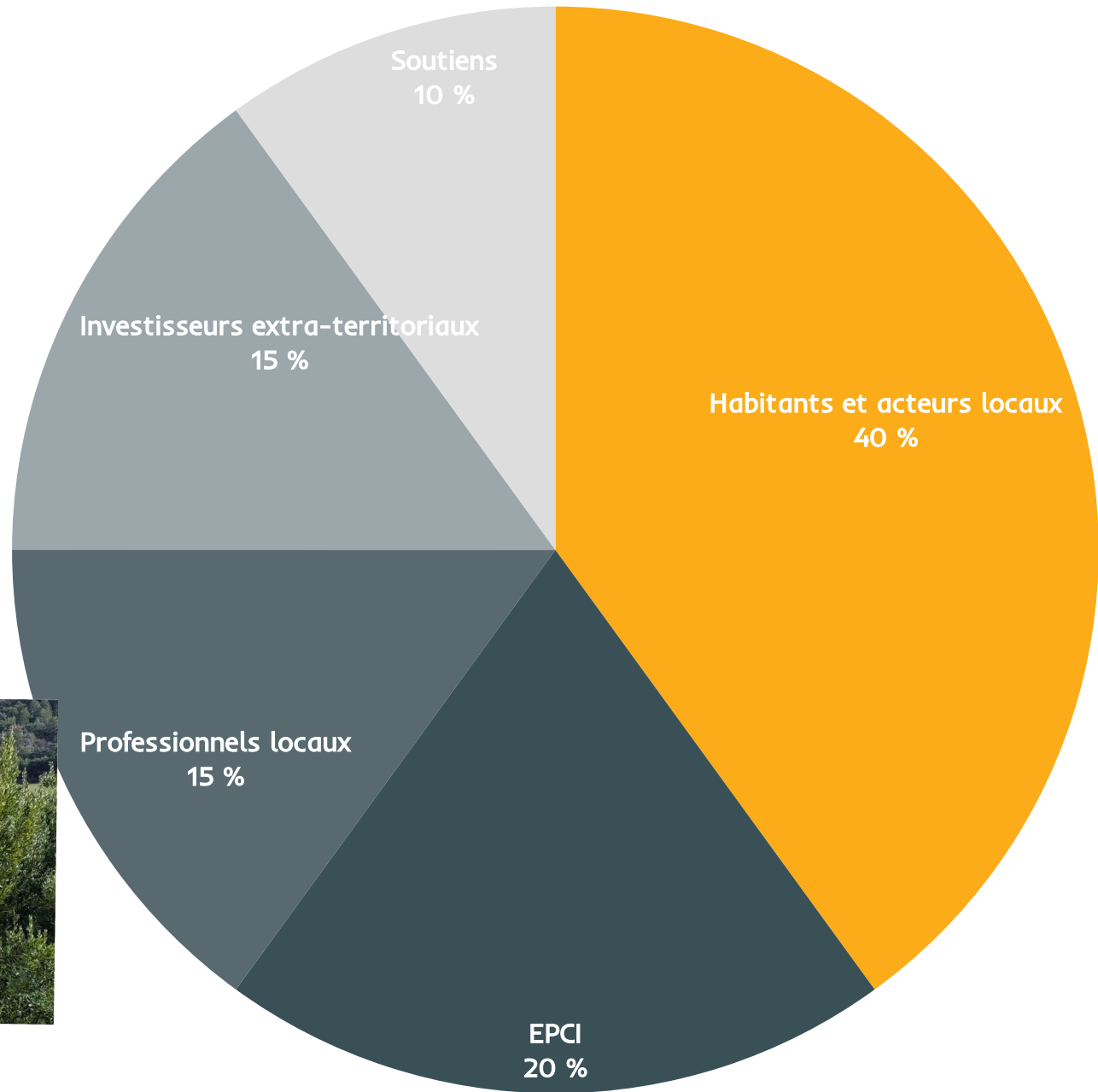
**Webinaire : Vers un
modèle d'opérateur
énergétique territorial
proposant une offre
globale**

Coopérative d'intérêt collectif

Fondements des SCIC

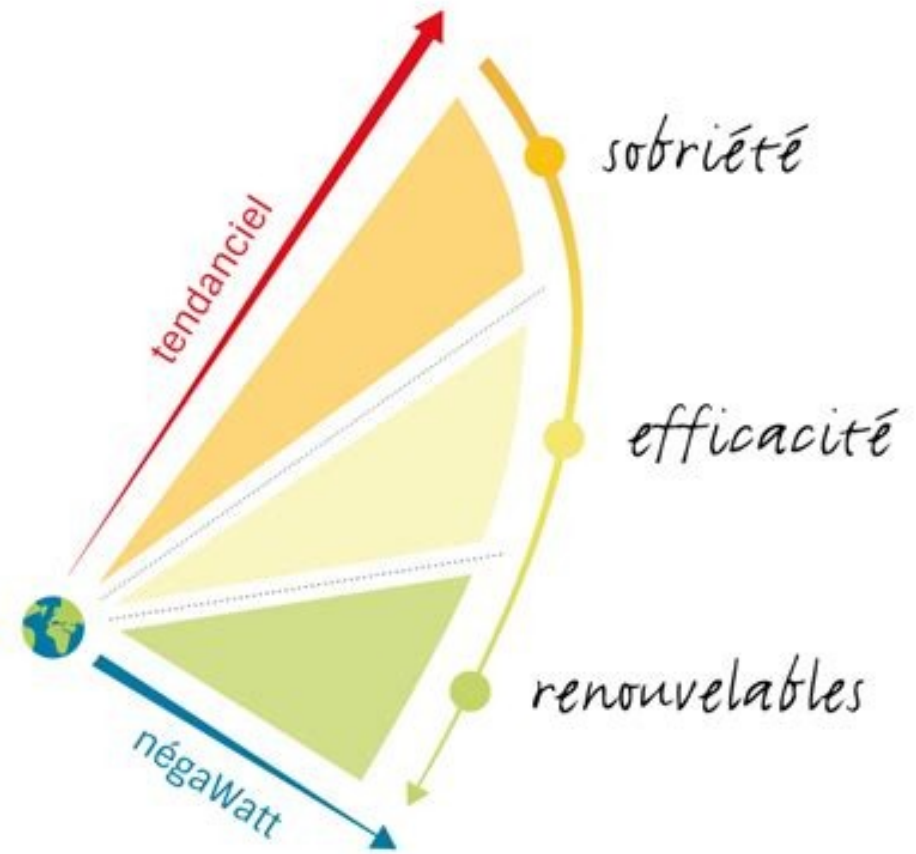


165 sociétaires

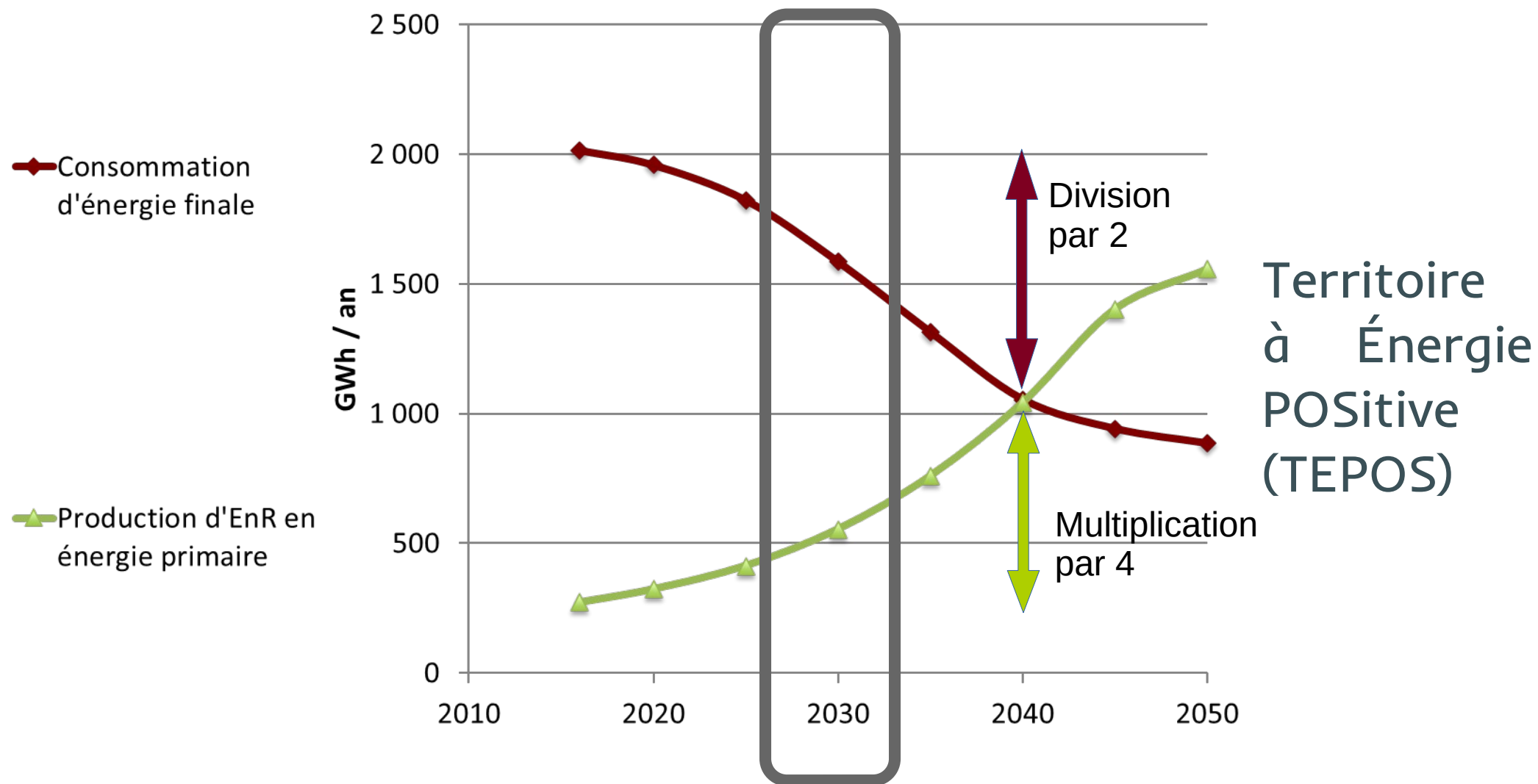


Points de départ

- Urgence à agir sur les plans individuels et collectifs pour relever les défis climatiques et écologiques
- Nécessité de révolutionner nos modes de pensée et d'organisation pour le faire
- La transition énergétique, un pilier fondamental pour une société équitable, démocratique et respectueuse de l'environnement.



Trajectoire TEPOS Biovallée



Contribution DWATTS : 30 % de l'effort de production EnR

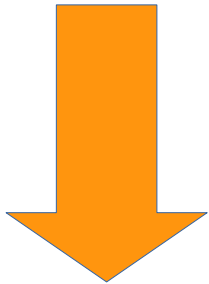
Écosystème de la transition

- Des citoyens engagés s'impliquent localement dans les projets d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable
- Des collectivités facilitent l'émergence et le développement de ces initiatives et y participent dans la durée à différents degrés d'implication
- Des opérateurs locaux compétents et engagés capables d'apporter de l'expertise technico économique et du financement



dwatts

Accompagne la transition et investit dans le développement et la réalisation des projets EnR et de MDE en Biovallée



50 %

50 %



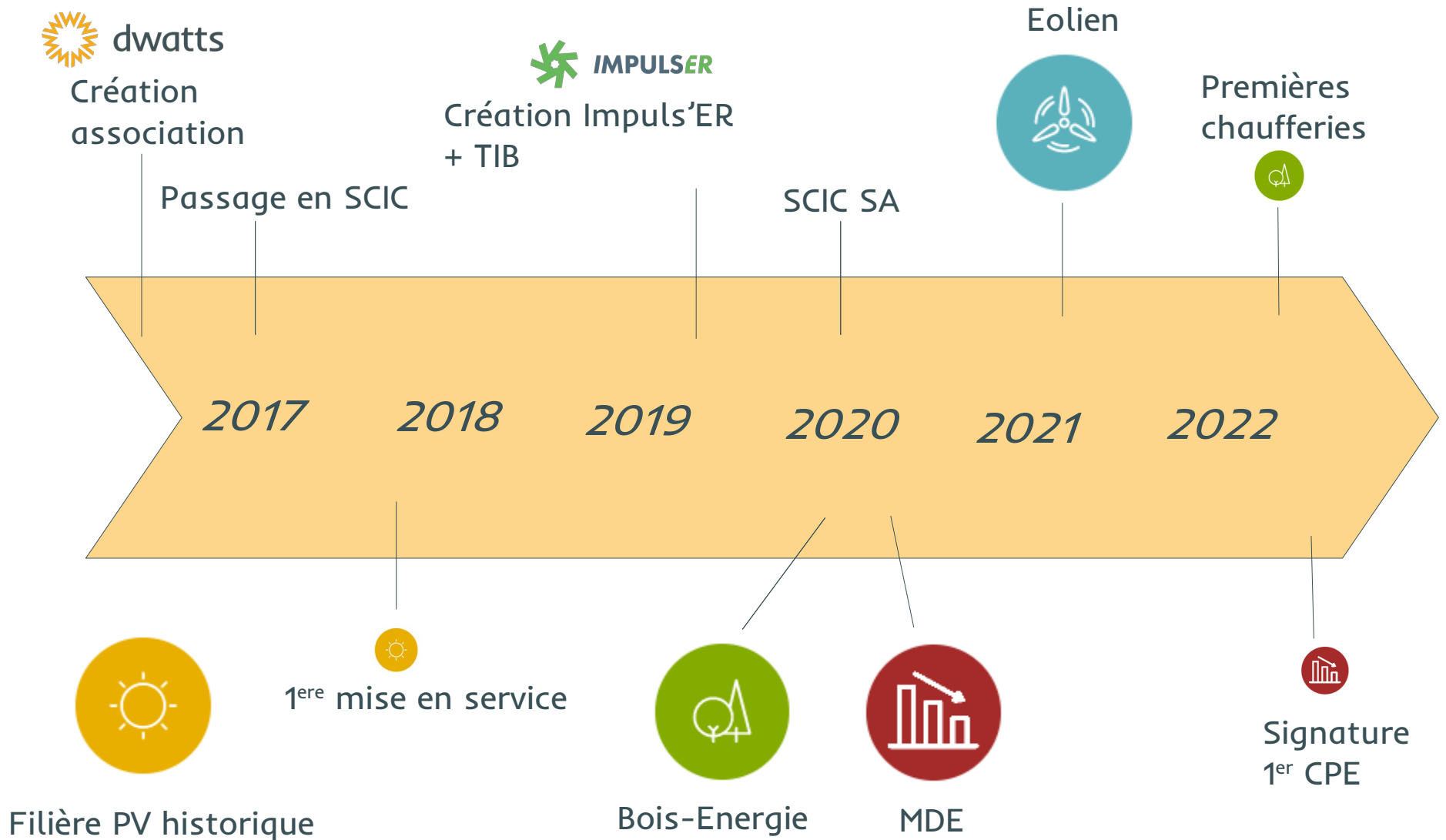
IMPULSER

Structure de Développement et conseils EnR et MDE



Réappropriation de l'énergie et transition énergétique

Développement des filières



Filières DWATTS-Impuls'ER

PHOTOVOLTAÏQUE



Etudes et AMO

Tiers investisseur et producteur

ACC

BOIS-ENERGIE



Etudes et AMO

Fourniture de chaleur clé en main

MAÎTRISE DE L'ENERGIE



Diagnostics énergétiques (Tertiaire & Industrie)

Tiers-investissement via Contrat de Performance Énergétique

EOLIEN



Construction vision territoriale

Développement

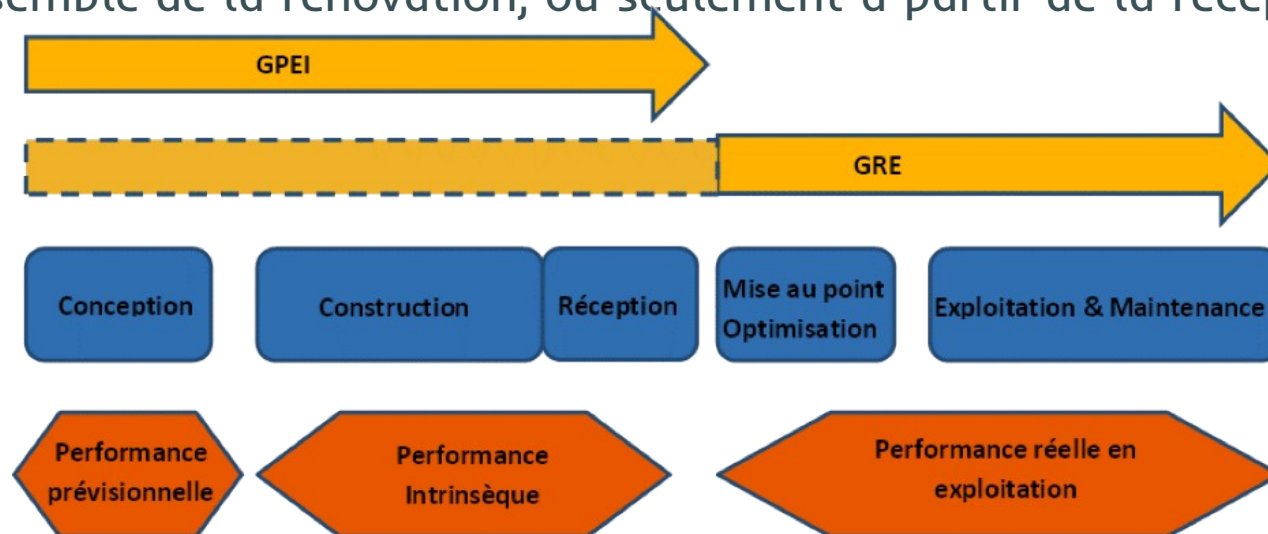
The background features several large, stylized orange geometric shapes. On the left, there are three downward-pointing triangles of varying sizes. On the right, there are two large, jagged, arrow-like shapes pointing towards the right, with a zig-zag pattern. The overall design is modern and minimalist.

Le Contrat de Performance Énergétique

La Garantie de Performance Énergétique

Le Plan Bâtiment durable a introduit en 2012 la distinction entre deux types de Garantie de Performance Énergétique (GPE) :

- **La Garantie de performance énergétique intrinsèque (GPEI)**
 - Performance évaluée de la conception à la réception, selon hypothèse d'un scénario d'utilisation (ex : RT2012)
- ***La Garantie de résultats énergétique (GRE)***
 - Engagement contractuel selon consommations réelles et mesurables, portant sur l'ensemble de la rénovation, ou seulement à partir de la réception



Source ADEME

Les Contrats de Performance Énergétique

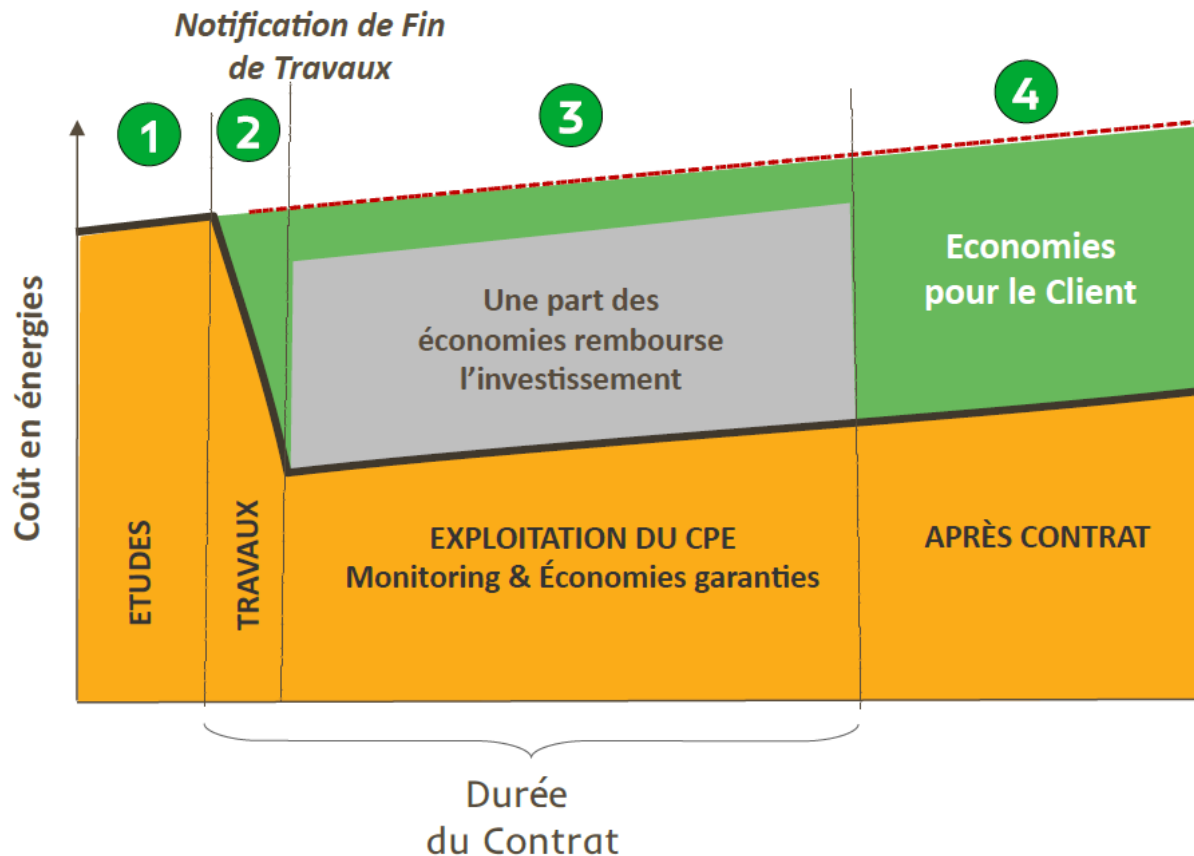
Si la Garantie de Résultats Énergétiques est proposée dans le cadre d'un contrat signé entre le propriétaire et un prestataire, on parlera alors de **Contrat de performance énergétique (CPE)**.

Ce contrat a été défini par la directive européenne 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique, puis dans l'arrêté du 24 juillet 2020 comme :

« Un contrat de performance énergétique (CPE) est un contrat conclu entre un donneur d'ordre et une société de services d'efficacité énergétique visant à garantir une **diminution des consommations énergétiques du maître d'ouvrage, vérifiée et mesurée** par rapport à une situation de référence contractuelle, sur une période de temps donnée **grâce à un investissement dans des travaux, fournitures ou prestations de services**. En cas de non atteinte des objectifs du contrat, celui-ci prévoit des **pénalités financières**. »

Le CPE chez dwatts

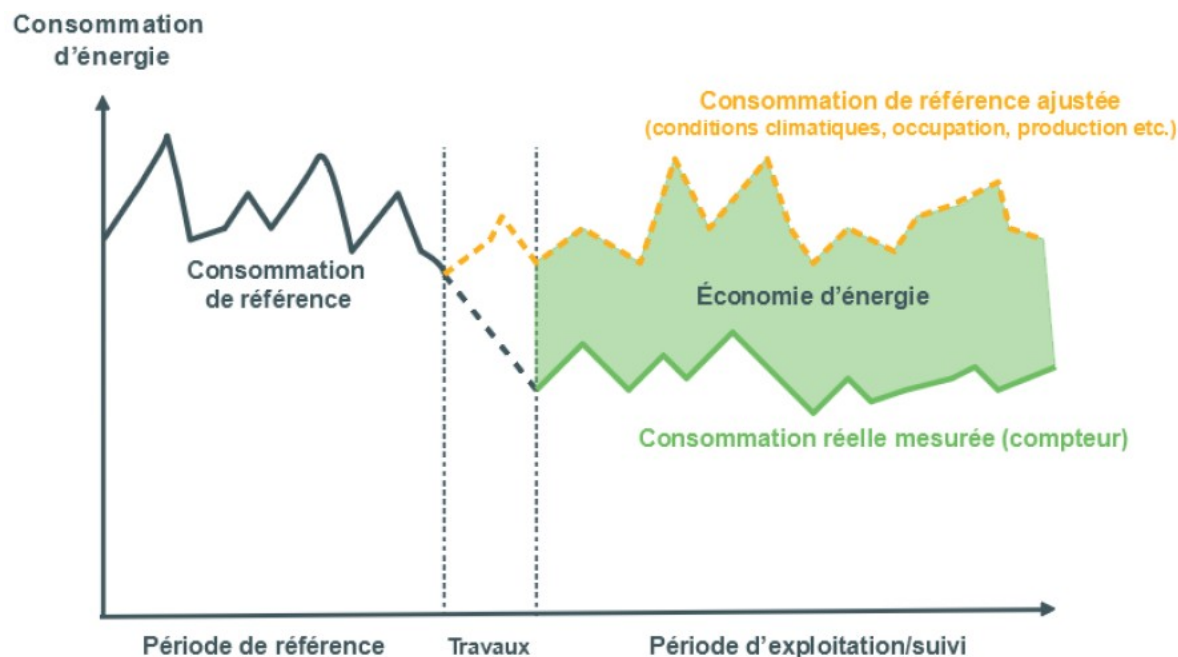
- DWATTS prend en charge la **conception**, le **financement**, la **réalisation** et le **suivi** des solutions d'économies d'énergie
- Une partie des **économies réalisées financent l'investissement**
- Les économies sont **garanties** et **pérennisées** dans le temps



Calcul de l'économie : Modèle de référence

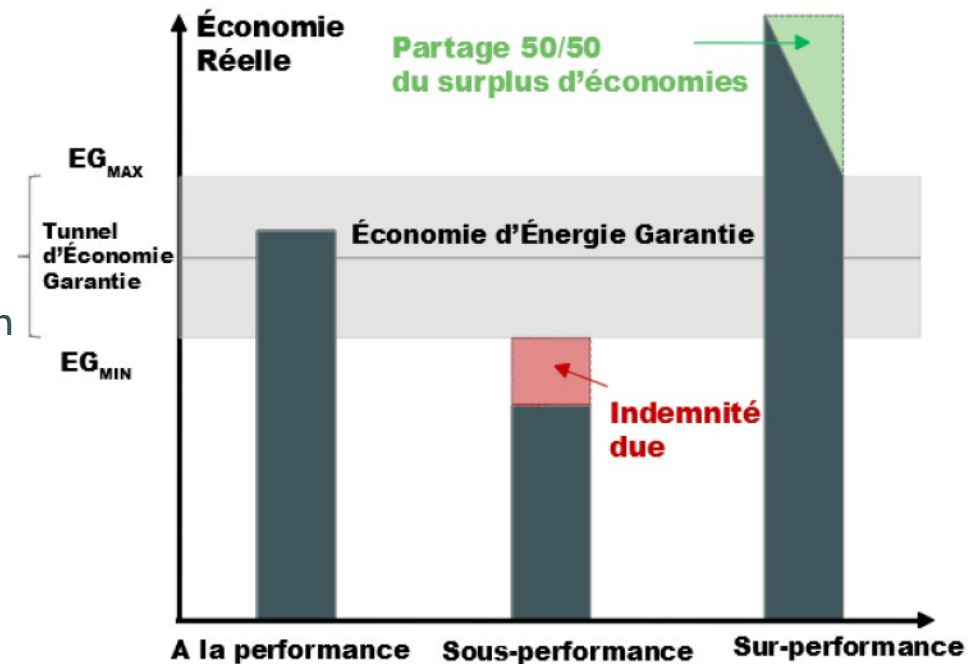
- Une économie d'énergie est par définition non mesurable car elle caractérise une absence de consommation
- On peut estimer une économie d'énergie par la différence entre un état de référence et la mesure de la consommation après amélioration
- La consommation d'énergie d'un site dépend de nombreux paramètres (température, occupation etc.)
- Il faut modéliser la consommation d'énergie du site en fonction de ces paramètres afin de pouvoir estimer pendant la période de suivi la « Consommation de référence ajustée ». Le modèle de référence est contractuel

« Consommation de référence ajustée » = ce que l'on aurait consommé sans CPE



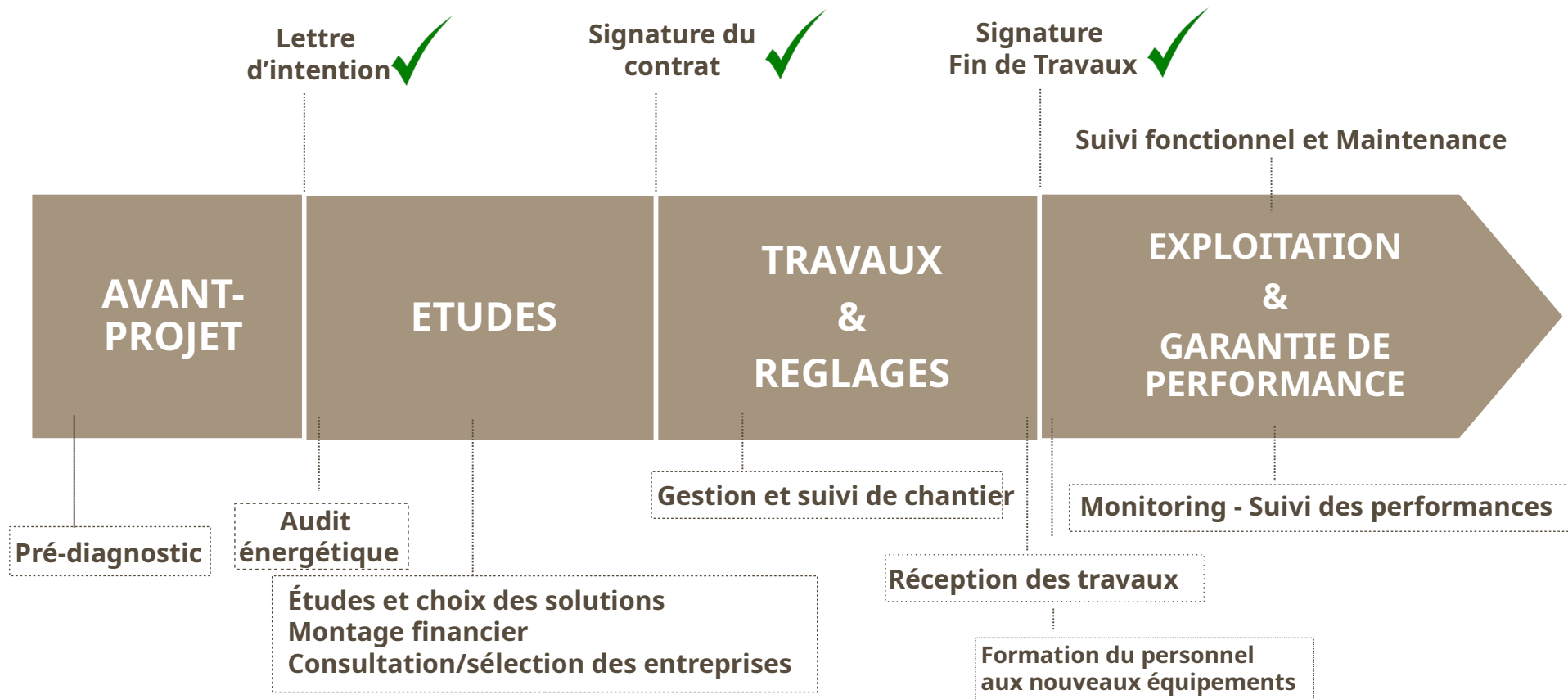
Répartition des économies d'énergie

- Performance garantie sur la base d'un montant en MWh
- Montant des économies d'énergie partagé entre le client et l'entreprise selon % défini dans le contrat.
- Le client paye une **redevance mensuelle** selon performance énergétique garantie théorique et tarif d'achat de l'énergie
- **Régularisation annuelle** selon performance réelle et évolution du tarif d'achat
- Tunnel de performance pour limiter les régularisation dues aux petites variations de consommation
- Partage 50/50 du surplus d'économies en cas de surperformance



Mise en œuvre d'un CPE

Côté Avant-Poste



Côté dwatts

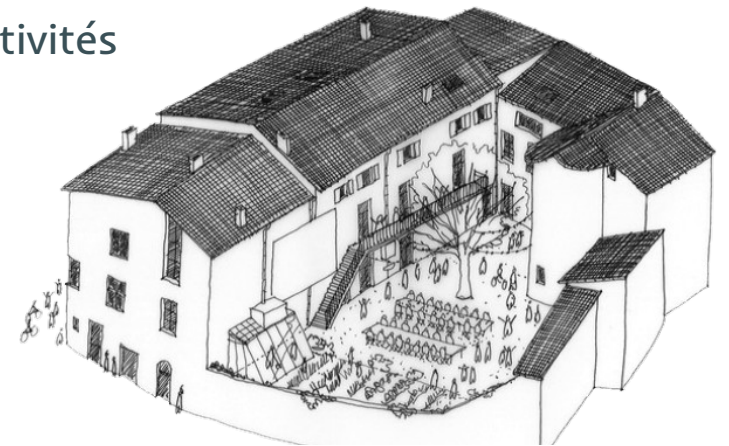
The background features several large, stylized orange geometric shapes. On the left, there are three downward-pointing triangles of varying sizes. On the right, there are two large, jagged, arrow-like shapes pointing towards the right, one above the other. The overall design is modern and minimalist.

CPE L'Avant-Poste

Tiers-lieu à Die (26)

Présentation du bâtiment rénové - L'Avant-Poste

- Bâtiment racheté en 2022 par une SCIC pour la création d'un tiers-lieu
- Espaces de travail, 4 logements, restaurant, salle d'activités
- Travaux de Septembre 2022 à Septembre 2023
- 700m² de plancher + 220 m² de jardin



l'Avant P  ste



Travaux financés par le CPE

Isolation/Doublages

- Isolation en toiture - Ouate de cellulose R 9.5 m².K/W - 252 m²
- Isolation des murs - Laine de bois R =3,8 m².K/W - 515 m²

Changement des menuiseries

- 49 menuiseries par menuiseries performantes $U_w \leq 1,3$ W/m².K et $S_w \leq 0,35$

Réhabilitation complète du réseaux de chauffage (radiateurs eau chaude)

- Création de 3 départs en chaufferie (Coworking, Restaurant, Habitations)
- Fourniture et pose de l'intégralité du réseaux de radiateurs

Budget des travaux

• Isolation/doublages	84 303 € HT
• Menuiseries	60 875 € HT
• Réseaux de chauffage	41 350 € HT
• AMO/Suivi chantier	9 740 € HT
• Assurance DO	2 665 € HT

Total investissement dwatts = 198 933 € HT

Modèle financier

- Pour une cohérence de périmètre de propriété/garantie, dwatts doit prendre en charge financièrement des lots dans leur ensemble
- **Coût d'activation** : 45 000 € HT, ajustable, payé par l'Avant-Poste à dwatts et permettant d'ajuster précisément le montant d'investissement que l'Avant-Poste souhaite voir porter par dwatts. Ce coût d'activation permet de limiter le montant engagé par dwatts, et ainsi les redevances pendant la durée du contrat.
- **Redevance**
 - **Part fixe** : 7800 € HT/an – les économies seules ne permettant pas de financer l'investissement sur 20 ans, part fixe ajoutée
 - **Part variable** : = Economie x Prix chaleur x (1-70%) → 70 % de l'économie pour l'Avant-Poste, 30 % pour dwatts.
 - **Prix de l'énergie** : coût de la chaleur non indexé au réel, mais fixé au prix de la chaleur au moment de la signature du contrat de **91 €/MWh, inflaté de 1,5 %/an**
- **Valeur Nette Comptable (VNC) de fin de contrat**
 - Travaux amortis sur 30 ans, et non sur 20 ans, pour diminuer le coût des redevances pendant tout le début du contrat, et reporter la valeur au moment où l'Avant-Poste aura les liquidités disponibles (après fin emprunts bancaires)
 - En fin de contrat (20 ans), les biens auront une VNC résiduelle dont l'Avant-Poste devra s'acquitter auprès de dwatts (**estimation 49 753 € HT**)

Proposition CPE Avant-Poste

Economie d'énergie garantie = 65,7 MWh/an

Réduction de la consommation du site = 55 %

Economie achat de chaleur - année 1 = 5 976 €/an

Durée du contrat = 20 ans

Cout d'activation= 45 000 € HT

Redevance année 1 = $7800 + 65,7 \times 91 \times (1 - 70\%) = 9 593 \text{ €/an}$

Economie d'énergie sur 20 ans= 138 188 €

Engagements et garanties

- Les équipements restent la propriété de dwatts pendant la durée du contrat
- Entretien/maintenance à la charge de l'Avant-Poste, préconisations annexées au contrat
- Option d'achat possible en cours de CPE à date anniversaire
 - Prix de l'option : Valeur Nette Comptable (amortissement linéaire)
- Transfert de contrat à un tiers possible avec accord de l'autre partie
- Résiliation :
 - Non-respect des engagements du client
 - Arrêt de l'activité sur le site sans repreneur
 - Versement des redevances jusqu'au terme du contrat

Garantie supplémentaire prise par dwatts : hypothèque de second rang bâtiment



dwatts

Contact

contact@dwatts.fr

3 Rue Notre-Dame, 26150 Die

www.dwatts.fr